

La montre connectée, l'objet connecté portable largement en tête des ventes



La montre connectée, l'objet connecté portable largement en tête des ventes

De tous les objets connectés portables, c'est la montre connectée qui emporte massivement l'adhésion des acheteurs selon le cabinet d'analystes IDC pour les 4 ans qui viennent. Les montres connectées représenteront 67% des objets connectés portables vendus en 2021.

Les bracelets connectés à petite vitesse

Ce sera loin devant les bracelets connectés, qui représenteront 21,7% des achats. En troisième position, vient une catégorie nouvelle : les vêtements connectés, qui pèsent toutefois à peine 9% des achats. Entre 2017 et 2021, le nombre d'objets connectés portables achetés va doubler. Il se vendra 125,5 millions d'objets connectés portables cette année. Cela montera à 240,1 millions en 2021. Cela représente une croissance annuelle moyenne de 18,2%.

Le défi des objets connectés portables désormais est de disposer du bon logiciel pour collecter, analyser et présenter des informations importantes à partir des données. Ces objets connectés doivent proposer la bonne expérience à l'utilisateur. L'heure est aux développeurs et aux entreprises pour délivrer les bons services et les bonnes Apps.

Des montres connectées multi-applications

Les ventes de montres connectées haut de gamme capables d'accepter des applications tierce partie, comme l'Apple Watch, la Samsung Gear, et toutes les montres sous Android, seront dopées par la présence des réseaux mobiles plus disponibles.

Quant aux bracelets connectés, la croissance de leurs ventes sera faible. Les acheteurs opteront pour les montres lorsqu'ils voudront des fonctions supplémentaires et du multi-usage.

Les vêtements connectés sont la nouveauté du classement d'IDC. Ce marché est dynamisé par les fabricants chinois souligne IDC. Ils fournissent des chemises, ceintures, chaussures, chaussettes, le tout connecté. Ces objets sont surtout employés par des sportifs professionnels afin d'améliorer leurs performances et non par le grand public. Le projet Jacquard de Google avec Levi's pour des blousons connectés cette année pourrait changer cette situation...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



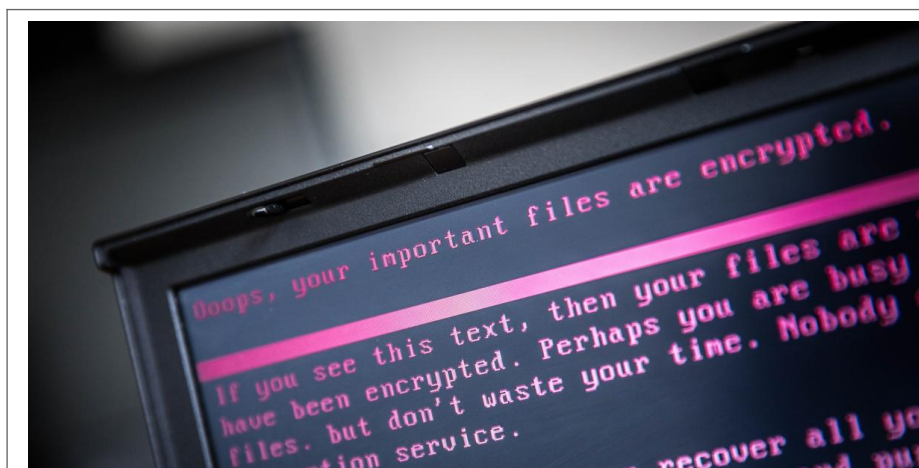
[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *La montre connectée, l'objet connecté portable largement en tête des ventes | La Revue du Digital*

Comment fonctionne Petya, le virus qui a touché de nombreuses très grandes entreprises ?



Comment
fonctionne
Petya, le
virus, qui a
touché de
nombreuses
très grandes
entreprises ?

Il s'est répandu à très grande vitesse, et est plus évolué que son prédécesseur, WannaCry.

Après WannaCry, Petya. Pour la deuxième fois en quelques semaines, un « rançongiciel » (*ransomware*, en anglais) s'est largement propagé sur Internet, rendant inutilisable de nombreux ordinateurs et perturbant lourdement le fonctionnement de plusieurs grandes entreprises.

Le code de ce rançongiciel a été disséqué par de nombreux experts et entreprises de sécurité informatique ces dernières heures, permettant de mieux comprendre la manière dont il fonctionne.

Que fait-il exactement ?

Petya est un rançongiciel visant les systèmes Windows : il rend indisponibles les données d'un ordinateur, qui ne peuvent être déverrouillées qu'en versant une rançon. Il s'agit d'une variation très modifiée d'une souche apparue au printemps 2016.

A la différence de WannaCry, Petya commence par s'attaquer à la toute petite partie du disque dur – qui recense tous les fichiers présents dans la mémoire d'un ordinateur – et la chiffre, les rendant inutilisables. Ensuite, il s'en prend à la partie du disque dur qui permet de lancer le système d'exploitation, le logiciel qui fait fonctionner l'ordinateur. Cette partie est modifiée de manière à ce que l'ordinateur ne puisse plus démarrer en utilisant le système d'exploitation prévu. Lorsqu'on allume l'ordinateur, c'est Petya qui se lance, et le rançongiciel fait son travail. Un message s'affiche alors, réclamant que soient envoyés 300 dollars en bitcoin, la monnaie électronique, pour obtenir la clé de déchiffrement.

Il est extrêmement déconseillé de verser la rançon : outre le fait que payer entretient les réseaux mafieux qui se cachent souvent derrière les rançongiciels, l'adresse e-mail qui servait aux auteurs de Petya à rentrer en contact avec les victimes a été désactivée par le fournisseur de messagerie, rendant tout versement parfaitement inutile.

Comment se propage-t-il ?

Les développeurs de ce logiciel ont mis beaucoup de soin aux fonctionnalités d'infection de Petya, qui utilise plusieurs méthodes de propagation dites « latérales », vers les ordinateurs appartenant au même réseau que la machine infectée.

Une fois installé sur un ordinateur, Petya va chercher à y obtenir les pleins pouvoirs et repérer les autres appareils branchés sur le même réseau. Le rançongiciel va ensuite fouiller dans l'ordinateur qu'il a infecté pour récupérer des identifiants et des mots de passe qu'il va pouvoir ensuite réutiliser dans le réseau pour prendre le contrôle de davantage d'appareils et démultiplier sa propagation. Ensuite, à l'aide de fonctionnalités classiques de Windows utilisées pour gérer les réseaux, il va se transférer vers d'autres machines.

Outre cette fonctionnalité, il utilise aussi deux outils – EternalBlue et EternalRomance – volés à la NSA, la puissante agence de renseignement américaine, qui, en exploitant une faille dans un protocole permettant aux ordinateurs de se « parler » au sein d'un même réseau, permettent sa propagation de machine en machine. EternalBlue était d'ailleurs déjà utilisé par WannaCry.

L'utilisation de plusieurs méthodes d'infection expliquerait pourquoi certaines machines pourtant immunisées contre EternalBlue et EternalRomance, car ayant installé les mises à jour de sécurité correspondantes de Microsoft, soient quand même infectées par Petya.

Son mécanisme de propagation à l'intérieur d'un réseau d'une entreprise fait que les postes de travail classiques ne sont pas les seuls à succomber à Petya. Des ordinateurs plus centraux, plus sensibles, sont aussi atteints, comme les serveurs sur lesquels fonctionnent les sites Web. C'est pour cette raison que plusieurs sites du groupe Saint-Gobain étaient inaccessibles mercredi 28 juin au matin, selon une source interne...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires :
- Recherche de preuves : téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : *Comment fonctionne Petya, le virus qui a touché de nombreuses très grandes entreprises ?*

Cyberattaque mondiale: Peut-on en finir avec les rançons en Bitcoin?



Il est de retour. Un nouveau « rançongiciel » (ou ransomware) se répand depuis mardi, partout dans le monde. Plusieurs multinationales ont subi des pannes, et certaines ont même vu leurs systèmes informatiques « compromis »...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.




[Contactez-nous](#)


Réagissez à cet article


Téléchargement RGPD Règlement européen sur la protection des données (officiel) Replay-

<p>Denis JACOPINI</p> <p>SPAM : GARE AUX ARNAQUES !</p> <p>vous informe</p>	<p>Téléchargement RGPD Règlement européen sur la protection des données (officiel)</p>
---	--

Vous trouverez ici le lien direct sur le site de l'Union Européenne pour télécharger le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

La page du site de l'Union européenne 

Version française du règlement (UE) 2016/679 

English version of General Data Protection Regulation (UE) 2016/679 

A savoir : le règlement européen abroge la directive européenne 95/46/CE.

Quand le règlement européen sera-t-il applicable ?

Le règlement sera applicable à partir du 25 mai 2018 (article 99.2 du règlement) dans tous les pays de l'Union Européenne. Les fichiers déjà mis en oeuvre à cette date devront, d'ici là, être mis en conformité avec les dispositions du règlement.

A Lire aussi :

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphoniques, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

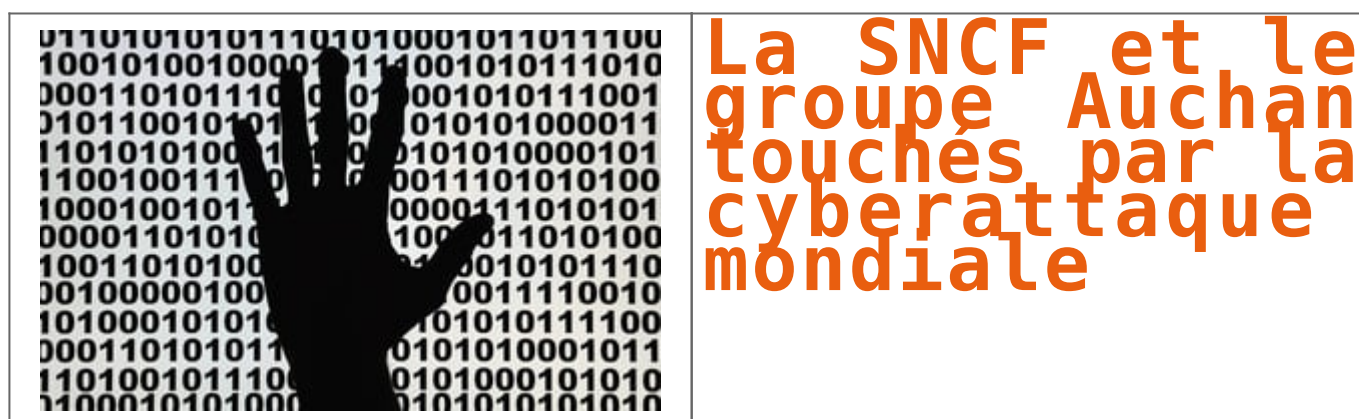


Contactez-nous



Réagissez à cet article

La SNCF et le groupe Auchan touchés par la cyberattaque mondiale



La France n'a pas été épargnée. La SNCF fait partie des entités subissant une cyberattaque mondiale en cours, mais celle-ci est « contenue », a indiqué ce mardi le groupe ferroviaire....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la

Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Les incidents de drones en forte hausse en 2016: faut-il s'en inquiéter?



File not found

Why am I seeing this? ift.tt/fnf

Les incidents de drones en hausse en 2016: faut-il s'en inquiéter?

Ce matin, dans son chiffré éco du jour, Bruno Wattenbergh s'est penché sur la hausse considérable des incidents de drone en 2016....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Le Parlement britannique victime d'un piratage informatique



Le Parlement britannique victime d'un piratage informatique

Les élus ne peuvent actuellement pas accéder à distance à leurs messageries électroniques.



Le Parlement britannique a été victime d'un piratage informatique qui empêche actuellement les élus d'accéder à leurs messageries électroniques à distance. Un porte-parole de la chambre des Communes a dit que « les chambres du Parlement ont découvert des tentatives non autorisées d'accéder aux comptes d'utilisateurs du Parlement ». Il a précisé, sans donner d'informations sur les auteurs de cette attaque :

« Nous avons des systèmes pour protéger les comptes des membres et du personnel et prenons les mesures nécessaires pour protéger nos systèmes ».

Selon le Telegraph, les élus ont été alertés du problème dès vendredi. « Cyberattaque à Westminster, les parlementaires ne peuvent accéder à leurs courriels à distance, envoyez les messages urgents par texto », a écrit Chris Rennard, membre du groupe libéral démocrate de la Chambre des Lords, sur son compte Twitter. D'après la BBC, qui cite une porte-parole de la Chambre des Communes, l'accès à distance aux messageries n'est plus possible en raison des mesures prises pour faire face au piratage. Une attaque massive a touché en mai des centaines d'ordinateurs, dont ceux d'hôpitaux en Grande-Bretagne qui ont été obligés de fermer ou reporter des interventions chirurgicales.

[Article original]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphoniques, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



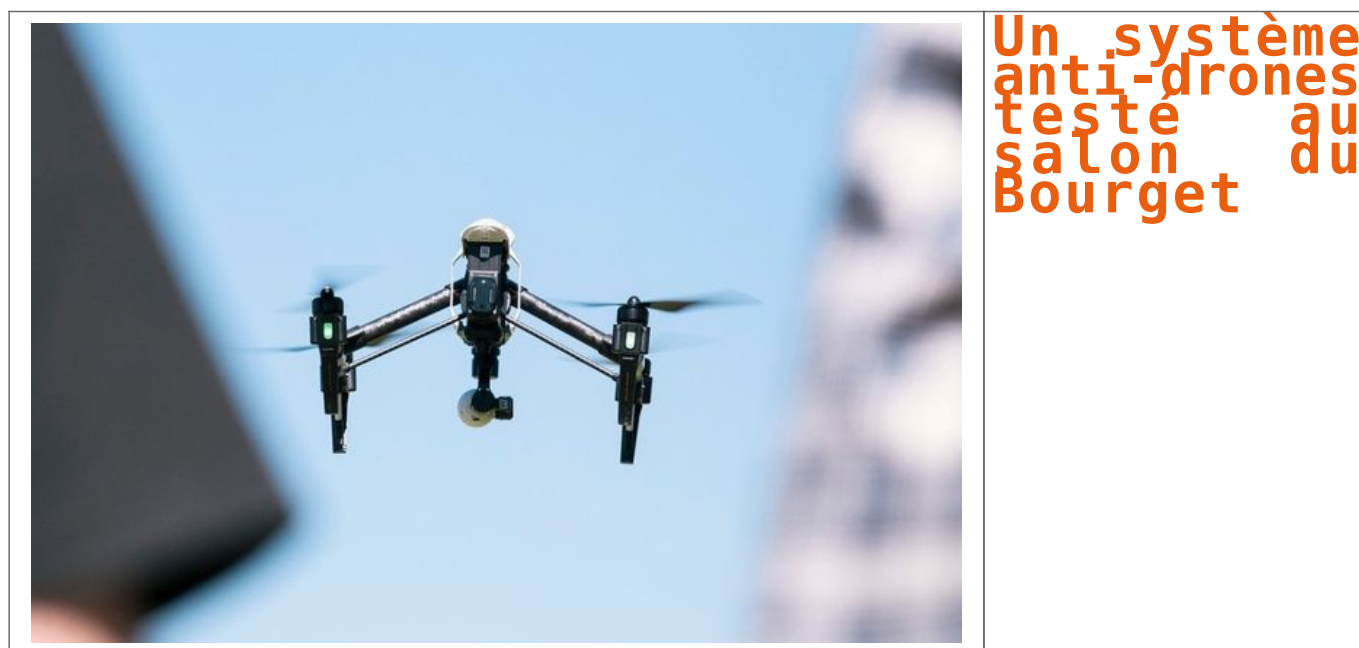
Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : *Le Parlement britannique victime d'un piratage informatique*

Un système anti-drones testé au salon du Bourget



Le dispositif, appelé «Hologarde», a été conçu par le Groupe ADP, gestionnaire des aéroports parisiens, et DSNA Services, filiale fondée par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), selon un communiqué du Groupe ADP...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de

cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

La sanction de la Cnil contre

Optical Center confirmée par le Conseil d'Etat

 <p>Denis JACOPINI</p> <p>8 LE JT</p> <p>DENIS JACOPINI PAR TÉLÉPHONE</p> <p>APRÈS UN DÉBAT EN AUDIENCE APRÈS LES FERMETURES</p> <p>vous informe</p> <p>20.52</p>	<p>La sanction de la Cnil contre Optical Center confirmée, par le Conseil d'Etat</p>
--	--

Le Conseil d'Etat a validé la sanction pécuniaire de 50 000 € que la Cnil avait prononcé à l'encontre d'Optical Center, le 5 novembre 2015, pour manquement à ses obligations de sécurité et de confidentialité, par une décision du 19 juin 2017. Il a en revanche réformé la délibération de la Cnil sur la mesure de publication, en raison de son absence de limite dans le temps.

Le Conseil d'Etat a, en effet, considéré que la sanction complémentaire infligée à l'opticien était excessive et a jugé que le maintien de la décision de la Cnil non anonymisée sur son site devait être limité à deux ans. Si la publication de la délibération vise à renforcer le caractère dissuasif de la sanction principale en lui assurant une publicité à l'égard du public, elle doit cependant respecter le principe de proportionnalité, rappelle le Conseil d'Etat.

Dans sa délibération du 5 novembre 2015, la formation restreinte de la Cnil avait considéré que la société ne s'était pas mise en conformité sur deux points qu'elle lui reprochait.

- D'abord, elle n'avait pas mis en place les mesures adaptées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des 170 000 comptes utilisateurs sur son site. La Cnil avait constaté que, malgré sa mise en demeure, la zone de saisie de l'identifiant et du mot de passe pour accéder au compte client depuis la page d'accueil n'était pas accessible depuis une page web sécurisée par le protocole https. A noter qu'Optical Center s'était quand même conformé à la demande de la Cnil de « mettre en œuvre chiffrement du canal de communication et une authentification du site distant lors de l'accès au site web, que ce soit au stade de l'authentification des clients ou au stade du renseignement et de la validation du formulaire de collecte des données aux fins de création du compte ».

- Par ailleurs, la formation restreinte avait sanctionné la société car le contrat signé avec l'un de ses sous-traitants ne contenait pas de clause précisant les obligations de ce prestataire en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données des clients.

« Eu égard à la nature, à la gravité et à la persistance des manquements constatés, la formation restreinte la CNIL n'a pas infligé à la société une sanction disproportionnée aux faits de l'espèce en prononçant à son encontre une sanction pécuniaire d'un montant de 50 000 euros. », a jugé le Conseil d'Etat.

Cette sanction particulièrement sévère pour l'autorité de contrôle s'explique en partie, et comme souvent, par le manque de coopération, voire par la résistance de la personne ou de l'organisme épinglé, lors de l'instruction.

Lire la décision

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

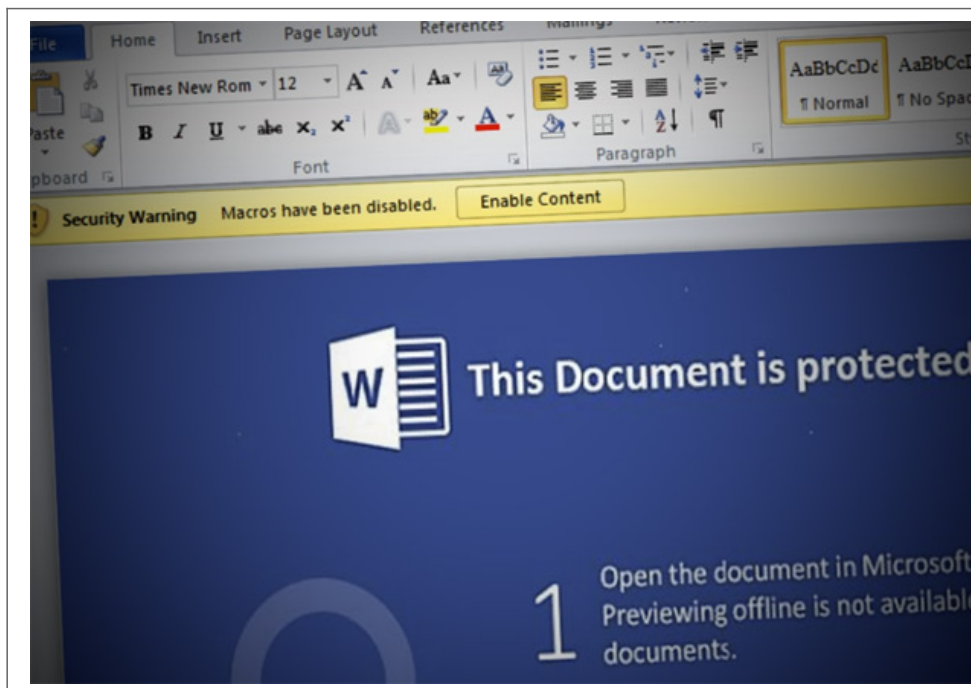


Réagissez à cet article

Source : *Legalis | L'actualité du droit des nouvelles technologies | La sanction de la Cnil contre Optical Center confirmée par le Conseil d'Etat*

Windows 10 S immunisé aux ransomware connus ? Nous

L'avons hacké

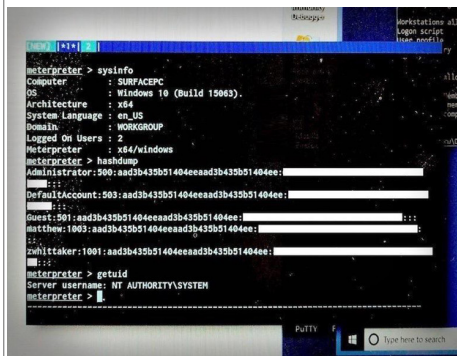


Windows 10
S'immunise
aux
ransomware
connus ?
Nous
l'avons
hacké

Microsoft affirme qu'«aucun ransomware connu» ne fonctionne sous Windows 10 S, son système d'exploitation le plus récent et centré sur la sécurité. Le géant du logiciel a annoncé la version de Windows plus tôt cette année en tant que système d'exploitation phare pour les étudiants de son dernier Surface Laptop. Microsoft a présenté le système d'exploitation comme moins susceptible de céder face aux ransomware en raison de sa configuration verrouillée – au point de ne pouvoir exécuter aucune application hors de sa boutique applicative. Pour obtenir qu'une app soit approuvée, celle-ci doit passer des tests rigoureux garantissant son intégrité. C'est l'une des nombreuses limitations qui aident à protéger le système d'exploitation des logiciels malveillants connus. Nous avons voulu vérifier si une déclaration aussi audacieuse résistait aux faits.

Alerte Spoiler : il n'en est rien.

Le premier jour de la semaine dernière, nous avons mis la main sur le nouveau Surface Laptop, le premier terminal de son genre à exécuter Windows 10 S. Nous l'avons démarré, avons finalisé le processus d'installation, créé un compte hors ligne et installé un nombre incalculable de correctifs de sécurité – comme tout autre utilisateur ordinaire (j'espère). Et c'est à ce moment-là que nous avons posé à Matthew Hickey, un chercheur en sécurité et cofondateur de l'entreprise de cybersécurité Hacker House, une question assez simple : un ransomware s'installera-t-il sur ce système d'exploitation. Il lui a fallu un peu plus de trois heures pour briser les différentes couches de sécurité du système d'exploitation, mais il y est parvenu.



« Je suis sincèrement surpris que ce soit aussi facile » a-t-il déclaré lors d'un appel téléphonique après son attaque. « Lorsque j'ai pris connaissance de la marque et du marketing du nouveau système d'exploitation, j'ai pensé qu'ils l'avaient encore améliorée. J'aurais voulu plus de restrictions sur les tentatives d'exécution de processus privilégiés au lieu d'un processus aussi court. »...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84) Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risque (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves : téléphones, disques durs, e-mails, contenu, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Source : *Windows 10 S immunisé aux ransomware connus ? Nous l'avons hacké – ZDNet*